

DELIBERATION N°CS-2016/05

OBJET : *Fiscalisation et répartition définitive des participations des communes membres pour l'année 2016*

L'an deux mille seize, le trois février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, B. DE TESTA, B. GACON, D. GEREZ, P. MONAT, M. PLOCKYN, C. ROUX, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, P. LACROIX, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PRADAT, L. PROTON, G. RAMBAUD, C. ROZET, P. RUIILLAT et L. SEGUIN.

Pouvoirs : J. DURRANT : pouvoir donné à C. ROUX,
B. GACON : pouvoir donné à F.X. HOSTIN,
B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : E. CHATELUS.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 30 / Pouvoir : 3 / Votants : 33).

Convocation en date du : 27 janvier 2016.

Nature de l'acte : Finances locales – Contributions budgétaires – Contributions des communes aux EPCI (7.6.1).

Monsieur le Président rappelle qu'une circulaire préfectorale dispose que les syndicats qui souhaitent fiscaliser en tout ou partie les participations communales doivent décider par délibération de la répartition des charges incombant à chacune des communes membres en 2016.

Une délibération provisoire n°2015-16 a donc été prise le 7 octobre 2015 fixant les participations sur la base des montants de l'année 2015 et prévoyant qu'une délibération définitive interviendrait après l'adoption du budget primitif 2016.

Conformément aux statuts du SAGYRC, compte tenu des montants inscrits au Budget primitif 2016 et après application du lissage des contributions des communes pour la dernière année, Monsieur le Président propose de retenir le tableau de répartition des charges suivant :

COMMUNES	PARTICIPATION en €
BRINDAS	15 707,55
CHAPONOST	8 618,63
CHARBONNIERES	55 987,90
CRAPONNE	41 978,32
DARDILLY	5 437,21
FRANCHEVILLE	89 500,63

GREZIEU LA VARENNE	19 360,96
LA TOUR DE SALVAGNY	10 294,02
LENTILLY	5 670,09
MARCY L'ETOILE	12 954,95
MONTROMANT	191,71
OULLINS	283 211,27
POLLIONNAY	8 248,38
STE CONSORCE	5 287,06
ST GENIS LES OLLIERES	13 723,02
STE FOY LES LYON	247 193,43
TASSIN LA DEMI LUNE	116 219,30
VAUGNERAY	16 329,95
YZERON	1 800,91
TOTAL	957 715,29

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 33 voix pour,

- ARTICLE 1 :** De fixer le montant des participations communales pour l'année 2016 à hauteur de **957 715,29 €**.
- ARTICLE 2 :** D'adopter le principe du lissage de la contribution des communes pour la dernière année (hors dépenses de fonctionnement).
- ARTICLE 3 :** D'adopter le principe du lissage, pour le calcul de la contribution des communes, des recettes de postes prévisionnelles.
- ARTICLE 4 :** De fixer le principe du remplacement de la contribution de chaque commune par le produit des impôts, recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables.
- ARTICLE 5 :** D'adopter le tableau de répartition des charges sus exposé.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **18 FEV. 2016**
et de la publication le **18 FEV. 2016**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

